

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 janvier 2009
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 14 janvier 2009,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite par la présente lettre dénoncer un incident très grave qui revêt une importance de tout premier plan pour l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, le 14 janvier 2009, au moins quatre roquettes Katioucha ont été tirées contre Israël depuis le territoire libanais, trois d'entre elles frappant la zone de Kiryat Shmona. L'une des roquettes n'a pas atteint le territoire israélien et est tombée au Liban. Cette attaque, tout comme d'autres semblables, vise à intimider et terroriser les civils israéliens. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont toutefois riposté, en légitime défense, contre le point d'origine des tirs.

Cette attaque n'est que la violation la plus visible et la plus flagrante de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité constatée depuis le 8 janvier 2009 et démontre, une fois de plus, que des groupes terroristes demeurent actifs dans le sud du Liban. Israël estime qu'il incombe au Gouvernement libanais et à son armée de s'assurer que son territoire n'est pas utilisé pour perpétrer des actes d'hostilité contre Israël, de prendre toutes mesures utiles pour empêcher l'entrée illégale d'armes sur son territoire et d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006). À cet égard, je tiens à signaler que cette attaque intervient alors que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a démonté aujourd'hui trois roquettes de type Grad juste avant qu'elles soient tirées contre Israël.

Au vu des tirs et de la découverte de roquettes survenus aujourd'hui, qui constituent le deuxième incident en moins d'une semaine, la FINUL doit prendre des mesures énergiques pour s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire faire de sa zone d'opérations une zone exempte de personnel armé, de matériel et d'armes autres que ceux du Gouvernement libanais et de la FINUL. À cette fin, la FINUL doit mener une enquête approfondie et faire le nécessaire pour prévenir une nouvelle attaque de cette nature.

Je tiens à réitérer qu'Israël prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens contre la menace toujours croissante du terrorisme.



Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité. Une lettre identique a été adressée à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Gabriela **Shalev**
